



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 21 juin 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT,

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 27

Représentés : 3

Absents : 9

Étaient absents : M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Carole FAUVETTE (pouvoir à M. Bernard ALBAN), Mme Marie-Ange FAVEL, M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Marianne MORSLI, Mme Christelle PAGET, M. Denis SAUJOT (pouvoir à M. Philippe PROST), M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN

Secrétaire de séance : M. Romain COTTEY

N°2023/06/27/09 – BUDGET VISIONIS 6 - EXERCICE 2023 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Budget Visionis 6 – exercice 2023, voté le 28 mars 2023,

Vu la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires au compte 605 à hauteur de 18 000 euros pour régler au SIEA le montant définitif des travaux d'alimentation électrique de parcelles acquises en 2018 sur le budget Visionis 6, avec un reste à charge pour la Communauté de Communes de 36 835,29 euros alors qu'il a été versé un acompte de 19 792 euros en 2018, Considérant qu'il convient d'apporter des modifications au budget VISIONIS 6,

Après avis favorable de la Commission Finances du 19 juin 2023,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget Visionis 6 de l'exercice 2023 contenant les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses	c/605 – F.60 - Travaux d'aménagement		+ 18 000€
		Sous-total	+ 18 000 €
Recettes	c/71355 – ch 042 – F.60 - Constatation stock final		+ 18 000 €
		Sous-total	+ 18 000 €

Section de d'Investissement

Dépenses	c/3555 – ch 040 – F.60 - Constatation stock final		+ 18 000€
		Sous-total	+ 18 000 €
Recettes	c/168751 – F.60 - Avance du Budget Principal		+ 18 000 €
		Sous-total	+ 18 000 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 27 juin 2023

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX